

## Contournements bientôt à l'étude

**Aménagement** » Les membres des comités de pilotage (COPI) des routes de contournement de Chiètres, Prez-vers-Noréaz et Romont ont été nommés par le Conseil d'Etat, indique ce dernier dans un communiqué de presse. Chacun sera présidé par le conseiller d'Etat Jean-François Steiert.

En feront également partie les préfets des districts concernés, des représentants de la commission des routes et cours d'eau, des députés, les syndicats et conseillers communaux concernés, l'ingénieur cantonal ou encore le chef du Service de la mobilité. Les travaux d'études ainsi que les acquisitions de terrain vont être lancés dans les prochaines semaines.

**En ce qui concerne** le contournement de Givisiez, l'Office fédéral des routes a demandé à être lui aussi impliqué en raison de la proximité avec l'autoroute A12. «Le groupe de travail qui va approfondir les études de planification a également été mis en place», relève encore l'administration cantonale. » **NM**

## Planfayon du bon côté de la barre

**Résidences secondaires** » La commune de Planfayon compte désormais moins de 20% de résidences secondaires, d'après les derniers chiffres publiés par l'Office fédéral du développement territorial (ARE). Cela signifie qu'elle peut demander à ne plus être soumise aux dispositions restrictives découlant de l'approbation de l'initiative Waeber.

## 359 communes

sur 2212 ont un taux de résidences secondaires supérieur à 20%

Selon celles-ci, les communes affichant un taux de résidences secondaires dépassant 20% ne peuvent plus en construire de nouvelles. Actuellement, 359 des 2212 communes helvétiques sont concernées. Planfayon et les 19 autres communes passées sous la barre fatidique disposent de 30 jours pour prendre position sur le calcul fait par l'ARE, qui déterminera ensuite définitivement où les dispositions restrictives de la loi sur les résidences secondaires doivent s'appliquer. » **MRZ**

L'Assemblée constitutive du Grand Fribourg veut harmoniser taxes et prestations

# La fusion bouleverse les services



Le groupe de travail Technique préconise l'instauration d'un seul corps de sapeurs-pompiers pour tout le Grand Fribourg. Alain Wicht

« **MAGALIE GOUMAZ**

**Grand Fribourg** » Qui dit fusion dit regroupement et harmonisation. Et c'est spécialement vrai pour toutes les prestations de base à la population, ainsi que pour les diverses taxes. Le sujet est des plus sensibles. Un franc de plus ou de moins peut décider du sort du plus beau des projets, au même titre que le futur taux d'imposition. En rendant hier son rapport, le groupe de travail Technique de l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg avait conscience de toucher au nerf de la guerre.

Président de ce groupe de travail, Charles de Reyff (Fribourg) l'admet: «La transition pose des défis importants.» Il s'attarde sur la taxe sur l'eau, qui donne du grain à moudre. Le cadre légal a changé. «Evitons de nous retrouver dans une situation similaire à celle de Gibloux, où la hausse de la taxe sur l'eau a été imputée à la fusion alors qu'il s'agissait de s'adapter à la nouvelle législation. Il faut donc que les com-

munes anticipent cette question et ne nous laissent pas faire ce travail à leur place et gérer la polémique qui irait avec», dit-il.

Autre taxe à harmoniser, celle sur les déchets. La taxe au sac-poubelle a certes été introduite dans l'ensemble du canton, il n'en demeure pas moins que chaque localité pratique des tarifs différents. Un rouleau de 10 sacs de 35 litres coûte par exemple 19 francs en ville de Fribourg, contre 29 francs à Villars-sur-Glâne. Mais certaines communes offrent aussi des rabais, notamment pour les familles.

### Taxe non pompier

Le groupe de travail Technique n'avait pas pour vocation de fixer déjà des tarifs à ce stade de la procédure. L'Assemblée constitutive est chargée de rédiger une convention de fusion, pas des règlements. Par contre, une proposition fait déjà son chemin: l'abandon de la taxe non-pompier. Si elle était maintenue, elle rapporterait entre 2,4 et 2,7 millions à la future commune fusionnée. «La vocation de cette taxe est d'inciter les gens à s'en-



«**La fusion ne peut apporter que des prestations supplémentaires pour la population**»

Charles de Reyff

gager dans le corps des sapeurs-pompiers et de couvrir les frais, mais c'est loin d'être le cas», indique Charles de Reyff. De plus, Givisiez, Granges-Paccot et Villars-sur-Glâne s'en passent. «Nous pouvons aussi nous en passer. Au regard d'un futur budget global de 400 millions, la somme est peu importante», estime-t-il.

### Polices réunies

Bien plus que les taxes, ce sont donc les prestations et la future organisation qui ont occupé le groupe de travail Technique. Police locale, sapeurs-pompiers, parc immobilier et des véhicules, consommation d'énergie, gestion des déchets et des fluides: le potentiel d'harmonisation et d'amélioration des prestations est important. Le projet prévoit un corps de sapeurs-pompiers unique. Il entend aussi réunir les polices communales mais en maintenant des secteurs, avec des agents de référence, afin de préserver et de renforcer le sentiment de sécurité et de proximité.

«La fusion ne peut apporter que des prestations supplémentaires pour la population, si ce n'est le statu quo», déclare Charles de Reyff. Et le ton est donné. Le Grand Fribourg doit viser le label Cité de l'énergie maximum, lutter contre le littering. Le groupe de travail Entretien ajoute sa pierre à l'édifice durable. Il réclame des espaces verts, conviviaux et sûrs, des places de jeux et de sports urbains. Il veut renforcer la présence de la nature dans le périmètre, notamment en aménageant différents abords des rivières, et améliorer l'arborisation des espaces publics. «Le maître mot de nos réflexions a été la convivialité», déclare Daniel Angéloz (Corminboeuf).

La vocation des bâtiments publics du périmètre n'a pas été abordée. «Nous n'avons pas fait d'inventaire. C'est la nouvelle commune qui prendra ces décisions», lance Charles de Reyff, qui admet néanmoins que certaines ventes se dessinent. «Il s'agira de garder ce qui est utile, au bon endroit et en bon état», répond-il. »

## Ponts autoroutiers assainis

**A12** » Les travaux sur les ponts situés entre les jonctions de Fribourg-Nord et de Guin commenceront le 1<sup>er</sup> avril 2019. L'autoroute sera ponctuellement fermée de 22 heures à 4 heures du matin entre le 1<sup>er</sup> et le 2 avril 2019. Cette fermeture est rendue nécessaire par la mise en place du système provisoire de

gestion du trafic. Les automobilistes circulant en direction de Berne devront sortir à la jonction de Fribourg-Nord et suivre la déviation mise en place par le réseau cantonal Poya-Schoenberg, puis reprendre l'autoroute à la jonction de Guin.

Les deux ouvrages concernés seront assai-

nis (bordure, étanchéité, joints de chaussée, revêtement et structure métallique) du 1<sup>er</sup> avril à la fin octobre 2019. Les travaux reprendront ensuite en avril 2020 pour s'achever en juin de la même année. Leur coût total s'élève à environ 9 millions de francs, entièrement à la charge de la Confédération. » **MRZ**

## Des fleurs éphémères à l'Equilibre



Fribourg. Les fleurs poussent-elles sur le goudron? Depuis mercredi soir, un jardin éphémère orne l'esplanade de l'Equilibre, à Fribourg. Imaginée par un collectif de citoyens émanant des divers quartiers de la ville, cette action a pour but de protester contre la lenteur du processus d'aménagement du pourtour du théâtre de la capitale cantonale. Aura-t-elle de l'effet? L'avenir le dira. En attendant, les passants peuvent admirer – et même arroser, pour certains d'entre eux – ce modeste parterre végétal. **FM/DR**

PUBLICITÉ

**Alarme Croix-Rouge**   
Une sécurité sur mesure et à portée de main



**026 347 39 52**  
alarme@croix-rouge-fr.ch  
www.croix-rouge-fr.ch